

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de THÔNES



M A I R I E  
D E  
S E R R A V A L

Serraval, le 16 juillet 2013

Le Maire

A

Mesdames et Messieurs les Habitants de  
Serraval

74230 SERRAVAL

Chers Habitants,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en  
Mairie, le :

**Jeudi 25 juillet 2013**  
**A 20 h 30**

Ordre du jour :

- Approbation du Compte Rendu de la dernière réunion
- Virements de crédits budget de l'Eau
- Modification de la convention Petite Epicerie
- Bilan et tarifs Cantine et Garderie périscolaire
- Gratifications stagiaires
- Demande de subvention
- Informations et questions diverses

Je vous prie de croire, Chers Habitants, à l'assurance de mes sentiments les  
meilleurs.

Jean-Louis RICHARME

Affichée le : 16 JUIL. 2013



74230 SERRAVAL • ☎ 04 50 27 50 09 • Fax 04 50 27 54 21  
Courriel : mairie@serraval.fr • Site internet : www.serraval.fr

## SEANCE N°7 DU 25 JUILLET 2013 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq juillet deux mille treize, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RICCHARME, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2013

**Présents** : Jean-Louis RICCHARME, Nicole BERNARD-BERNARDET, Stéphane BOISIER, Benoît CLAVEL, Monique D'ORAZIO, Bruno GUIDON.

**Absents (excusés)** : Corinne GOBBER, Jean-Claude LOYEZ, Alain MARCHISIO, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Bruno GUIDON a été élu secrétaire de séance.

### **DEL\_07422013.**

**Objet** : BUDGET ANNEXE DE L'EAU – VOTE DE VIREMENT DE CREDITS.

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 6
Conseillers votants : 6
<u>Résultats des votes</u>
pour : 6
contre : 0
abstention : 0

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts à l'article ci-après du Budget Annexe de l'Eau 2013 sont insuffisants, il est nécessaire de voter le virement de crédits suivant :

<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Dépenses</u>
<i>Section de fonctionnement</i>			
c/617	Etudes et recherches		- 520,00 €
c/701249	Reversement à l'agence de l'eau – redevance pour pollution d'origine domestique	+ 520,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 520,00 €</b>	<b>- 520,00 €</b>

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- **VOTE** en dépenses de fonctionnement les virements de crédits indiqués ci-dessus.

---

### **DEL\_07432013.**

**Objet** : BUDGET ANNEXE GITE PRAZ D'ZEURES – VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Annexe Gîte Praz D'Zeures 2013 sont insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants:

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>			
c/61522	Entretien et réparations sur bâtiments	+ 809,00 €	
c/7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal		+ 809,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 809,00 €</b>	<b>- 809,00 €</b>

Conseillers en exercice : 10  
 Conseillers présents : 6  
 Conseillers votants : 6  
Résultats des votes  
 pour : 6  
 contre : 0  
 abstention : 0

Le Conseil Municipal,  
 Après en avoir délibéré,

- **VOTE** en dépenses et en recettes de fonctionnement les crédits indiqués ci-dessus.

#### **DEL\_ 07442013.**

**Objet : Suspension du loyer trimestriel pour la location du fond de commerce et des locaux de « La Petite Epicerie » à Madame Sonia HUDRY-CLERGEON.**

Conseillers en exercice : 10  
 Conseillers présents : 6  
 Conseillers votants : 6  
Résultats des votes  
 pour : 6  
 contre : 0  
 abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la cuve à essence sans plomb 98 de « La Petite Epicerie » a fait l'objet d'un test par une société spécialisée et qu'elle a plusieurs trous. C'est ainsi que la locataire a perdu la vente de nombreux litres ce qui a fait du tort à son petit commerce de proximité.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de suspendre le loyer trimestriel de la location du fond de commerce et des locaux à compter du 2<sup>ème</sup> trimestre de cette année et jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2015 inclus.

Le Conseil Municipal,  
 Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de suspendre le loyer trimestriel de la location du fond de commerce et des locaux de « La Petite Epicerie » à Madame Sonia HUDRY-CLERGEON à compter du 2<sup>ème</sup> trimestre de cette année et jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2015 inclus.

**DEL\_07452013.**

**Objet : Révision des tarifs de la garderie périscolaire.**

Monsieur le Maire présente le bilan financier pour l'année scolaire 2012/2013.

Monsieur le Maire rappelle la délibération DEL\_07382012 fixant les tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 6
Conseillers votants : 6
<u>Résultats des votes</u>
pour : 6
contre : 0
abstention : 0

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de la garderie en conservant l'aide aux familles ayant plusieurs enfants.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**FIXE** les tarifs de la garderie périscolaire comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 :

⇒ *Pour le premier enfant :*

Le matin :

☞ de 07 h 00 à 7 h 30           1,58 € la demi-heure,

☞ de 07 h 30 à 8 h 30        2,75 € l'heure (sans goûter)

A partir de 7 h 30, l'heure est systématiquement facturée.

Le soir :

☞ de 16 h 00 à 17 h 00       3,21 € l'heure (avec goûter),

☞ de 16 h 00 à 17 h 00       2,75 € l'heure (sans goûter) pour raison médicale,

☞ après 17 h 00               1,58 € par demi-heure

La première heure est systématiquement facturée.

Toute demi-heure entamée à partir de 17 h 00 est due.

⇒ *Pour les enfants supplémentaires :*

Le matin :

☞ de 07 h 00 à 7 h 30        1,42 € la demi-heure,

☞ de 07 h 30 à 8 h 30        2,48 € l'heure (sans goûter)

A partir de 7 h 30, l'heure est systématiquement facturée.

Le soir :

☞ de 16 h 00 à 17 h 00       2,89 € l'heure (avec goûter),

☞ de 16 h 00 à 17 h 00       2,48 € l'heure (sans goûter) pour raison médicale,

☞ après 17 h 00               1,42 € par demi-heure

La première heure est systématiquement facturée.

Toute demi-heure entamée à partir de 17 h 00 est due.

⇒ *Pour tous les enfants :*

☞ après 18 h 30           5 € le dépassement.

**DEL\_ 07462013.****Objet : Révision des tarifs de la cantine scolaire.**

Monsieur le Maire présente le bilan financier pour l'année scolaire 2012/2013.

Monsieur le Maire rappelle la délibération DEL\_07362012 fixant les tarifs de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 6
Conseillers votants : 6
<u>Résultats des votes</u>
pour : 6
contre : 0
abstention : 0

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs des repas

- enfant : 3,06€ par repas
- adulte : 5€ par repas
- surveillance : 0,50€ par jour (pour les enfants qui apportent leur repas pour raison médicale)

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**FIXE** les tarifs de la cantine scolaire comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 :

- enfant : 3,06€ par repas
- adulte : 5€ par repas
- surveillance : 0,50€ par jour (pour les enfants qui apportent leur repas pour raison médicale)

**DEL\_ 07472013.****Objet : Indemnité pour une stagiaire au périscolaire et à la surveillance des élèves à la cantine.**

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 6
Conseillers votants : 6
<u>Résultats des votes</u>
pour : 6
contre : 0
abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une lycéenne a effectué un stage au périscolaire et à la surveillance des élèves à la cantine du 03 juin au 27 juin 2013 dans le cadre scolaire.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une indemnité à cette stagiaire.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser une indemnité de 175 € à la stagiaire pour les trois semaines et demi de présence.

**DEL\_ 07482013.**

**Objet : Subvention allouée à l'association « Banque Alimentaire de Haute-Savoie ».**

Conseillers en exercice : 10 Conseillers présents : 6 Conseillers votants : 6 <u>Résultats des votes</u> pour : 6 contre : 0 abstention : 0
---

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'association « Banque Alimentaire de Haute-Savoie » demandant une aide financière de la commune pour terminer leur projet de bâtiment.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'allouer à l'association « Banque Alimentaire de Haute-Savoie » une aide financière de 64 €.

SEANCE N° 7: DEL_07422013 ; DEL_07432013, DEL_07442013, DEL_07452013, DEL_07462013, DEL_07472013, DEL_07482013. AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU LE : 1 <sup>er</sup> AOUT 2013			
Jean-Louis RICHARME	Nicole BERNARD- BERNARDET	Stéphane BOISIER	Benoît CLAVEL
Monique D'ORAZIO	Bruno GUIDON		